L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 15 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—A bon marché, de forts chevaux et mulets. S'adresser au Dr P. Larroux, 138 Nord Rempart. 15 janv—1 sem

A VENDRE—Une grocerie, avec buvette, faisant de bonnes affaires ; conditions faciles. S'adresser sur les lieux, coin Bayou et Trémé. 15 jan—7f

A VENDRE—Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 14jan—6f

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries de cette ville, maison couverte en ardoise, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de R. H. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1.434—Division C—Attendu que George M. Bayly, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu R. H. Bayly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 jan 14 19 23

Succession de Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19.848—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 jan—13 19 22

Successions de John Keller et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 18.317 et 9321—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Adolph G. Ricks, exécuteur et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 janv—12,16,21

Succession de Marie Louise Octavie Benard femme de Pierre Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19.869—Division —Attendu que Mme Vve T. Deneufbourg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Pierre Michel décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 jan—12,16,21

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.039—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve John Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7janv—7,11,16.

Succession de Isaac S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 8.972—Division D.—Attendu que P. S. Wiltz, jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac S. Hyams, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 jan—8,12,17

Succession du Dr J. H. Maillie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19.833—Division B—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr J. H. Maillie, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8janv—8,12,17.

Succession de Wm J. B. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,838—Division A—Attendu que Victor G. Bernard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. J. B. Wiltz décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 jan—8 12 17

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19.122—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. W. H. Eckert, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 jan—7,11 16

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,849—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Domingo de Goicouria, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6jan—11 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Mahon vs John Cuccia.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Palmyre et Roman, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Le contenu du magasin d'épicerie, consistant en groceries de toutes qualités, vins, liqueurs, comptoirs, balances, charbon, bois, tables, chaises, etc., d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 14 janv—14,20,25

Louis Touzet contre A Richa.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8.578—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 janv—4 11 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Mme B. Lavia vs ses créanciers No 19,844—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la dite pétitionnaire, Mme Bertha Rickhard femme de Nicholas Lavia, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI le 20me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
7 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Ferrari & Pietro Pennachio, comme raison sociale et P. Pennachio, individuellement, vs leurs créanciers—No 19,845 Division—Cour Civile du District—Ordre de Cour—Que la cession de tous les biens du pétitionnaire, la raison sociale de Ferrari & Pennachio et de Pietro Pennachio individuellement et comme membre de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le vendredi, 21ème jour de janvier 1887, pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville à 11 heures A. M., pour élire un syndic, pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présenté devant eux, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
7 jan—

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000
1000 Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Meubles. Etc.

Edmond McCollom vs. Arthur Waugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,810—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 25 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., actuellement dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14janv—14,19,22,25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin R. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Bonabel, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St-Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante-onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante-onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—Jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :
Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit :
1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante-douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante-six pieds sur l'autre ligne de côté.
2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt-cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois," respectivement, sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade totale sur l'avenue Henry Clay de quatre-vingt-dix pieds et étant composée de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix-huit sur le plan original de Burtheville.
Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus a acquis par achat de James P. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michel Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.
Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 53, (ancien chiffre) borné par les rues Lyon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 19 et 20, sur un plan par A. Knell et C. Werner, daté le 22 février 1849 et déposé dans le bureau de L. R. Kenney, ex-notaire.
Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Pour la première propriété—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir : la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0/0 par an d'intérêt à partir du 25 août 1885, jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte, les frais et charges de la dite vente, et les taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886, inclusivement sur la dite propriété.
2o L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885 l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque principal.
3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.
Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, puis après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—l'acquéreur devra assumer jusqu'au montant de son adjudication le paiement du billet ci-dessus décrit en second lieu, et il paiera la balance du prix d'adjudication—s'il en a—comptant pour la réclamation du plaignant.
Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7 14 21 28—fev 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

R. F. Learned vs. Abram Samuels—No 11 167.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane—En Equité—Avis est ici donné à tous les créanciers de la maison A. Samuels d'avoir à présenter et enregistrer les réclamations ou demandes contre ladite maison A. Samuels avec le soussigné maître des requêtes à la chancellerie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, dans un délai de quinze jours à partir de la date de cet avis.
Et les dits créanciers sont de plus informés que la preuve de toutes les réclamations ou demandes qui seront présentées et enregistrées dans le délai stipulé sera reçue et écoutée au bureau de MM. Leonard Marks et Bruene, avocats No 30 rue Carondelet, en cette ville, le 29 janvier 1887, entre 10 heures du matin et 3 heures du soir.
En vertu d'un décret de l'Hon E. C. Billings, juge à la Nlle Orléans, Lne, le 12 janvier 1887.
MORRIS MARKS
Maître des requêtes à la chancellerie,
12 jan—12 17 21 29

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants :
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334, Division B.
Sur motion de Léonard Marks & Bruenn, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur :
Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé): W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt-septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julie et St-Joseph, désignés par les numéros un à cinq, inclusivement, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque, en mesure anglaise, dix neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No. un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie, et cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No. 2. Le lot No. 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No. 1, et cent douze pieds deux pouces et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 3. Le dit lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et quatre et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No. deux et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite du lot No. 4, Le dit lot No. 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite adjacent au lot No. 3, et cent treize pieds une et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contiguë au lot No. 5. Le lot No. 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 4, et cent treize pieds quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St-Joseph
Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Chas. G. Andry, notaire public, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20me jour d'août 1883, et enregistré aussi au bureau de Chas. T. Soniat, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 déc.—28, janv. 3, 10, 17, 27.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses, Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St-Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante-deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence, à un acte passé pardevant S. Magner, ci-devant notaire en cette ville, le 22 juillet 1870.
2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.
Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St-Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.
Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.
Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente, les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, couvrant le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—jan4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Hesell vs. Mme Dr Léon A. Ferrier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19.696—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI 8 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française soixante pieds de face à la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas. Henri Daret (une des défendantes dans cette affaire, après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865 et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville le 4 mars 1843
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fev 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil du cheval de course de valeur connu comme "Sam Brook".

B Galvin vs James Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 18 janvier 1887, à 11 heures A. M. la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
A l'écurie Senate No 235 rue Gravier—Le cheval bai (Sam Brook).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 janv—7 12 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller et M. H. Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19 205—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 17 janvier 1887, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un jeu de broyeurs de riz.
Une poulie de 42x10 1/2.
Une paire de couplings de 34.
Un arbre de couche de quatre pieds 3".
68 crans solides en érable 8 1/2".
60 clefs en érable pour même usage.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes poulies.
Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un devidoir, argent. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178 180 et 182 South Peters entre St Joseph et Julie, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce que cela rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable sécurité portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, de gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400.)
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 jan—5,8,13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du Chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.
Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire, le 6 octobre 1862. (Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit—l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., environ cent dollars ; et, en plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur la dite propriété, se montant à environ deux cent quarante cinq dollars.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,734 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co, de la Nouvelle-Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29me jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé : HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
28déc—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Vente sans réserve à l'encan.

L'HABITATION "UNION",

Dans la paroisse St. Jean Baptiste.

Le morceau de terre situé dans la paroisse Plaquemines et connue sous le nom

"D'HABITATION Ste. SOPHIE."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs.—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'enchère publique :
1° Un morceau de terre connu sous le nom de "Union Plantation", situé dans la paroisse St. Jean Baptiste, en l'Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, mesurant 7 arpents, plus ou moins, de façade sur le dit fleuve, et 80 arpents de profondeur, moins un terrain mesurant un demi arpent de façade sur le dit fleuve et 5 arpents de profondeur, situé dans la partie supérieure de la dite habitation.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les animaux, 37 mulets, charrettes, instruments aratoires, etc., 150 arpents de souches de première année et du plant de cannes pour 150 arpents—en outre une quantité suffisante de foin, maïs, etc. Pour plus amples informations et les dimensions seront fournies par les encanteurs.
2° Six certains morceaux de terre composant la propriété connue comme l'habitation Ste-Sophie situés dans la paroisse Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à dix arpents de la ligne de la l'habitation Monseours, désignés par les Nos 29 à 34 inclusivement, sur un plan de U. Lewis, voyer. Les dits morceaux de terre mesurent chacun un arpent de face sur 40 arpents plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, et louée à bail jusqu'au 1er janvier 1888.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Hero Jr., notaire, dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
15 jan—15 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,

En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi Ilet dans le Sixième District.

Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier.

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique :
1° Une portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 55 borné par les rues Jennet, Webster, Pitt et l'avenue Henry Clay, et mesure 144 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 145 pieds de face à la rue Webster, 250 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Jennet et a peu près la même mesure sur la ligne allant de l'avenue Henry Clay à la rue Webster, divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant la moitié du dit ilet.
2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Terpsichore et Robin d'après un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, architectes, le 16 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No. 424 rue Camp ayant 4 ou 5 chambres bâtisse dans le fond ayant deux ou trois chambres, citerne etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec assurance et autres clauses usuelles.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ferdinand Kirchner notaire dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
15 déc—16 25—janv 1, 8 15 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18 477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON PAUL & ROBINSON ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E., date le 22 novembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :
1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Terpsichore et Melpomène, désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 39 d'après un plan de C. F. Zimpel, député voyer daté le 3 janvier 1834 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Juice Mossy, ex notaire ; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure anglaise, 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, avant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile, grand corridor.
Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise, grande cuisine avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—Deux grandes chambres à coucher bien aérées etc., lieux d'aisances etc.
Deux grandes bâtisses en briques à deux étages dans le fond servant de remise écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée grande citerne gaz partout, voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2° Sept terrains de valeur dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomène et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. De Armas député voyer daté le 25 avril 1859
Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit : Lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No. 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.
Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Preot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Haile,

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Félicienne, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Félicienne, Etat de la Louisiane en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 99 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée, une jolie vérandah en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux
19déc—19—janv. 1.8 15.22

PAR D. E. MORPHY.

Mélasse. Mélasse.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu pour le compte de qui cela concerne, le MARDI, 25 janvier 1887, à 10 1/2 a. m., au magasin (Rue) au No 86 rue des Magasins :
R. & Co. } —10 barils mélasse.
Anniston, Ala } —8 demi-barils mélasse.
Conditions—Comptant.
15janv—15 19 23.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.

Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 15 janvier, 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :
Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet Giroď, Lafayette et Baronne, désignés par les Nos. 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas B. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11,18,25—jan 1,8,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 19 janvier 1887 il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Rendon et Ursulines, près du Bayou St-Jean.
La vacherie de M. Jean Baptiste Lamade, se composant de

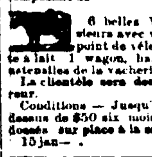

6 belles VACHES laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 wagon, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant ; et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
15 jan—

PLACEMENT AVANTAGEUX.

Maison à étage, encoignure des rues Marais et Union.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez—
Un terrain d'encoignure dans l'ilet renfermé par les rues de l'Union, Française, Marais et St-Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue de l'Union, sur 64 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, une grande pièce à l'usage d'un magasin de groceries, à l'étage supérieur, corridor, deux chambres à coucher et un cabinet, balcon sur les deux rues. Une autre petite maison en bois, couverte en ardoises, face à la rue des Marais, ayant deux chambres, hangar, deux citernes, latrines, etc. Le tout loué à raison de $25 par mois.
Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêts de date, ainsi que toutes les clauses de sécurité d'usage.
Acte de vente devant G. Duplantier notaire. L'acquéreur paiera au moment de la vente 10 pour cent sur le montant de son adjudication.
9 jan—

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E., No 17,303.

Propriétés d'encoignure de choix. Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie.

Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 Février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir :
1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 201 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie ; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant au rez de chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, une grande écurie également couverte en ardoises de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks, etc.
Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co. jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de $50 par mois sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.
2° Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin, dans le même district, désignés par les Nos 17 et 18. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, No. 294 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar, etc.
Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits, latrines etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an, avec 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente afin de la garantir.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas notaire.
1er jan—1 8 15 22 29—fev 5

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.

Succession de Jean Maumus.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante savoir :
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Rempart et St Claude mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, deux lieux d'aisance cour brique etc. etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de date et toutes les clauses pénales de sécurité d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas notaire aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18 25—jan 1 8 15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississipi.

Succession de Edmond Tronard.

No 19 270—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 de cembre 1886,
La propriété suivante savoir
Une certaine portion de terre, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, mesurant 1 arpent, 34 pieds, 11 pouces, 3 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété est bornée du côté d'en haut par celle de A. Dronet et au dessous par celle de G. D. Drouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.
Conditions—Comptant
Cette propriété rapporte $33 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12.18 25—1.8 15janv.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18 939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, date du 17 décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite :
La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième. Le terrain mesure $51 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington ; 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad ; 4 pieds de façade rue Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec modernité et récemment réparée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer ; pavée Schillinger sur le trottoir, ombragée par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.
La maison principale à corridor au rez de chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges issues, gaz partout ainsi que chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes de vant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 dec—4 11 18 25 jan 1 8 au 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Frédérick Lopes vs. ses créanciers—No. 19,879—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Frédérick Lopes, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville MERCREDI le 26ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 jan—3f en 10j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette.

Liqueurs, Glaces, Installations de buvette, Meubles, Bijouterie et effets mobiliers.

Succession de Bernhard Krabbes et sa femme, A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le MERCREDI, 26 janvier 1887 à 10 1/2 a. m., au local No 263 South Rampart entre les rues Girod et Julia dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, date le 12 janvier 1887 Dossier No 19 602, dans l'affaire des successions de Bernhard Krabbes et Augusta B. Rosenbohm, sa femme, décédées tous deux, il sera vendu—
Un lot de meubles de maison, bijouterie, provisions et installations de buvette whiskies liqueurs et effets mobiliers, le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15, 19, 23 jusq. date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoises, No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.

A Alger 5ème district.

Mme V. P. Canérès et al. vs Mlle Elodie Powell.

Dossier No 18,662 pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier 1er district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886 dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Carreres et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition, il sera vendu à l'encan
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger Cinquième District de cette ville désigné par le lot No. 13 de l'ilet No. 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 9 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles mesure américaine
Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No. 162 avenue Elmire et ayant en tout 6 à 8 chambres galeries, citerne, etc. et ayant $12 ou $15 par mois, à deux lots de la limite du chemin de fer Morgan, terre élevée, le site bien habité une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.
Conditions—Comptant, en passant les titres 20 0/0 payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. F. Sol Esq notaire aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—janv 2 9 16 23 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 15 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 novembre 1886 et signé le 20 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach décédé. Dossier No 18,204 pour effectuer un partage, il sera vendu

SIXIÈME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Milan et Milan désigné par le No 5 ... mesurant 35 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.
Les améliorations consistent en un cottage en bois ... connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et ayant 4 ou 5 chambres chaque ... citerne, hangar, etc. de chaque côté et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIÈME DISTRICT.

Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

2° Un terrain ... situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annonciation et Chippewa, désigné par le No. ... mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage en bois ... connu comme les Nos 86 et 88 rue Quatrième ayant 4 chambres ... hangars rapportant environ $24 par mois, cours ... pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond

3° Un terrain ... situé dans le Quatrième District de cette ville ... désigné par le No. ... mesurant 31 pieds ... sur la rue Quatrième sur une profondeur de 100 pieds ... et face à la rue Annonciation sur 100 pieds.
Les améliorations consistent en une maison du bois à un étage avec balcon ... connue comme le No. 334 Annonciation et 101 rue Quatrième servant de résidence et une grocerie ... rapportant $18 par mois, ... à l'arrière partie du terrain à ...
Un cottage en bois à deux corps de logis ... connu comme le No. 2. ... rapportant $... par mois.
Les deux dernières propriétés décrites ... seront vendues séparément.
Paragraphe 3, seront vendues séparément.
Toute la propriété ci-dessus est en mesure américaine et plus ou moins entre lignes parallèles, d'après des plans de MM. Williams et Patton, architectes et voyer, lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an et un an et deux ans ... portant intérêt à 8 0/0 ... avec ... garantie usuelle. Les ... pour les paiements à crédit ... 10 0/0 de tout le prix ... payé comptant sur les lieux.
Actes de ventes pardevant Charles E. Schmidt, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—jan. 2 9,15

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FEVRIER, 1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets, et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et joyeuse obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant répandue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat ; que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par la suite de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal qui aura lieu aimés et loyaux sujets composant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887 (mi-carême) et dont Sa Majesté bénie à propos d'annoncer la présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et le permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui même,

REX.

Contresigné : BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 1 décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIOREES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 261 et 261 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date de 6 décembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir—
1. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 13 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, le dit lot mesure au pied américain, 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido, comprenant un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté lieux d'aisances, cave, grand hangar etc. ... dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr J. M. Matter.
2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé ... du Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar, désigné ... la propriété ... mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces, le dit lot désigné par le No 16.
Les améliorations qui y prennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis retiré de la rue, ayant quatre chambres à chaque corps de logis, citernes, lieux d'aisances, etc. et connus par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.
3. Un certain lot de terre ... dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar ... désigné par ... de 104 pieds 8 pouces ... parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis ... chambres à chaque corps de logis ... connus par les numéros municipaux 261 et 264 1/2 rue Perdido.
4. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... Premier District de cette ville ... et touchant ... rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand ... pieds au pied américain ... pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, ayant quatre chambres, ... citerne, lieux d'aisances, hangar, etc., et connus par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite et transfert de police d'assurance.
Acte de vente pardevant N. B. Trist notaire aux frais de l'acquéreur.
11déc—11 18 25—jan 1, 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Valeurs à l'encan.

Succession de Samuel B. Rogers.

No 7 767—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—LUNDI 17 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans date le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique :
Deux cents actions du capital de la Louisiana Planters Sugar Refining Co.
Conditions—Comptant avant le transfert.
6 jan—6 9 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence convenable pour famille,

Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée

Rufus K. Howell et al. vs Mrs Virginia Castell Howell et autre.

No 19 548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 5 février 1887 à midi, à la Bourse de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement et ordre de vente en partage dans la susdite affaire, par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le date du ... janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite—
La maison en bois à deux étages, à deux corps de logis, rue Euterpe No 8, dans le Premier District, ... cette ville entre les rues Prytanée et Colisée ... terrain ... le terrain No 28 ... mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
La bâtisse est à distance de la rue avec ... grand vestibule ... jardin ... construction moderne et possède tout le confort ... désirer une nombreuse famille. ... se loue $30 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur ... les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur aura à payer en sus de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. W. Christy, notaire, 9 rue ...
5 jan—5 15 22 29—fev 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.

Succession de Bridget et Edward Hays.

No. 18 846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et Liberty, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Freret et formant le coin des dites rues.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à étage à deux corps de logis, une grocerie ... le coin servant comme grocerie.
Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq. notaire public.
12déc—25—janv 1 8 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante,

rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,337—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans les affaires ci dessus, en date du 26 novembre et 1 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci dessous décrite à savoir :
1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypress. Le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Freret et Locust, désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq, notaire.
12déc—12, 25—janv 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans,—No 19,597.—Division —Frank Hackinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887, et que L. Day guéand, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 10 décembre 1886.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier,
11 nov—3f en 12 jour

L'Abeille de ...
Bureaux ...
NOUVELLE ...
SAMEDI, ...

VA...
COMPAG...
Entre New ...
LA GASCOGNE ...
LA CHAMPAGNE ...
LA BOURGOGNE ...
Prix de ...
LIONS ...
POUR NEW ...
ASSURANCE PAR ...
Ligne régulière ...
MANDEVILLE ...
NEW ...
CHEMIN ...
LOUISVILLE ...
TEXAS ...
Crescent C...
67 et 69 ...
CAPITAL ...
R. S...
Successeur ...
OPT...
142 ... R...
FEU...
No. 1.
DON ...
PA...
Les villages ...